



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du JEUDI 12 MAI 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous nous réunissez aujourd'hui afin d'examiner les situations médicales de certains collègues. Que ce soit à travers l'octroi d'une bonification au mouvement, d'un allègement de service ou encore d'un poste adapté, cette démarche a pour objet de permettre à ces collègues d'exercer leur métier sans que ceci ne contribue à la dégradation de leur état de santé. Démarche louable, donc, même si on peut regretter que les moyens alloués à ce volet de la politique de ressources humaines n'ont guère évolué depuis de nombreuses années. Ainsi, le SE-Unsa déplore une fois de plus que la dotation académique en termes de postes adaptés reste bloquée à 31. Celle-ci ne correspond plus aux besoins recensés dans notre académie et notre département. En fin de carrière et/ou en proie à des difficultés de santé, certains collègues éprouvent de plus en plus de souffrance à exercer un métier de plus en plus exigeant. Pour la première fois, nous voyons apparaître cette année des propositions de bonification pour raisons sociales. Le SE-Unsa se félicite que ce critère soit désormais pris en compte afin de permettre à des collègues en situation difficile d'obtenir une mobilité géographique pouvant améliorer leurs conditions de vie.

A propos des demandes de congé de formation professionnelle, 36 mois ont été accordés l'an passé dans la mesure où seules 5 demandes avaient été déposées. Nous constatons pour la deuxième année consécutive que le nombre de demandes est inférieur au quota octroyé jusqu'ici pour notre département, à savoir 72 mois. En effet, seuls 6 enseignants ont formulé leur demande cette année pour un total de 53 mois. Le SE-Unsa vous invite donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à accorder ce congé à l'ensemble des demandeurs.

Abordons maintenant les postes à profil. Le SE-Unsa a toujours dénoncé le fait que le nombre de ceux-ci soit croissant année après année. En effet, pour notre organisation, un risque réel de dérive existe en termes d'équité de traitement des personnels. Outre le fait que certains avis défavorables interpellent, même après lecture du compte-rendu de la commission, la validité d'avis favorables pourtant délivrés l'an dernier semble même avoir été remise en cause. Ainsi, même si nous ne saurions remettre en cause la probité et l'impartialité des membres de ces commissions, le SE-Unsa s'interroge aujourd'hui ouvertement sur la pertinence d'un système relativement lourd. Le nombre des commissions augmentant considérablement, ce dispositif se révèle très chronophage pour votre administration. Si l'on ajoute à cela les efforts qui semblent être faits pour le rendre



encore plus opaque, il serait peut-être plus honnête de votre part de procéder directement à des nominations d'office... que nous contesterions naturellement ! L'examen des avis des commissions nous donnera l'occasion, exemple à l'appui, de montrer l'iniquité de traitement des enseignants dans cette procédure.

Le SE-Unsa tient également à vous alerter sur les difficultés que rencontrent actuellement les équipes par rapport au nouveau calendrier imposé par votre circulaire du 20 avril dernier concernant les projets CLEA-CLEAC 2016-2017. En effet, jusqu'à cette année, les enseignants avaient jusqu'à la mi-septembre pour adresser leurs dossiers complets. Vous imposez cette année la date du 4 juillet, soit 2 mois en moins pour des équipes qui de plus risquent d'être modifiées par le jeu du mouvement. Le SE-Unsa s'interroge sur les motivations de cette évolution. Est-ce un moyen masqué de décourager la mise en place de projets culturels dans les écoles jusqu'ici concernées sans incriminer une éventuelle baisse des crédits alloués ? Toujours est-il que ce sont bien les élèves qui en pâtiront.

Sur un autre sujet, de nombreux enseignants s'interrogent quant à l'ouverture des écoles autour du secteur concerné par les commémorations du centenaire de la bataille de la Somme le 1^{er} juillet prochain. En effet, la circulation se trouvant particulièrement réglementée, il sera difficile, voire impossible pour de nombreux collègues de se rendre sur leur lieu de travail. D'autre part, l'absence de transport scolaire semble avoir été actée. Pouvez-vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous communiquer des informations à ce sujet ?

En ce qui concerne la mise en œuvre des nouveaux programmes à la rentrée prochaine, si nous avons pu bénéficier de deux demi-journées de réflexion pédagogique dans le département, nous nous étonnons néanmoins de l'indigence des documents d'accompagnement concernant l'école primaire actuellement en ligne sur eduscol, surtout lorsqu'on les oppose à ceux produits pour le cycle 4.

Pour conclure sur une note positive, le SE-Unsa ne peut achever cette déclaration sans évoquer l'annonce d'une ISAE enfin calquée sur l'ISOE des enseignants du 2nd degré à la rentrée prochaine. Le SE-Unsa peut légitimement revendiquer la paternité de cette avancée salariale concrète de par son action menée dès 2011, et pour laquelle notre organisation n'a cessé d'agir. Dans la même logique, l'augmentation à 5% du taux d'accès à la Hors-Classe pour les professeurs des écoles contribue à rééquilibrer les inégalités entre enseignants du 1^{er} et du 2nd degré. Reste aujourd'hui à faire en sorte que les « oubliés » de l'ISAE puissent bénéficier à leur tour d'avancées au moins aussi favorables. Le SE-Unsa s'inscrit actuellement dans le processus des discussions concernant les animateurs TICE, les enseignants spécialisés et les conseillers pédagogiques.

